

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2010

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Bibliothèque municipale : présentation du bilan annuel
- Subventions à la commune : attributions
- Compagnie de gendarmerie de MARVEJOLS : lettre du Ministre

Délibérations :

Séance du 2 Juillet 2010 : approbation du compte rendu.

RESSOURCES HUMAINES

- 1) Tableau des Effectifs : modification
- 2) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : attributions

PATRIMOINE

- 3) Convention avec l'APREM : signature
- 4) Toile du Martyr à l'Eglise Notre Dame de la Carce : travaux de conservation et demande de financement
- 5) Toile représentant : « Vierge intercédant pour les Ames du Purgatoire » : travaux de conservation et demande de financement.
- 6) Chaire à prêcher de l'Eglise Notre Dame de la Carce : désignation de l'entreprise

FINANCES

- 7) Marchés Publics : règles en vigueur
- 8) Projet de création d'un Pôle Bois par l'association « Le Clos du Nid » : demande de garantie d'Emprunt Communal
- 9) Centre des Impôts : résiliation du bail
- 10) Terrain Agricole Communal : Cession

TRAVAUX

- 11) Chemin des Hauts du Géant : Avenant au marché

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/07/2010

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille dix, le vendredi trente Juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du seize Juillet et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (22) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Christine de CHAMBRUN - Jean-François DELOUSTAL - Magalie VIDAL - Jean-Paul GIRAL - Adjoints - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Béatrice MEISSONNIER - Véronique JOUVE - Sophie FOISY - Alain NURIT - Jacques TEISSIER - Laurent MALLET - Henri PODEVIGNE - Yves KOSCIELNIAK - Elisabeth ACHET - Elisabeth MATHIEU - Jean-Paul CHEDANNE - Pierre BRUEL.

Excusé (1) : Marie-Christine NESPOULOUS

Excusés ayant donné pouvoir (6) : Maria CHASTANG (pouvoir à Jean ROUJON) - Jacqueline ORLOWSKI (pouvoir à Huguette NURIT) - Samira MESKINI (pouvoir à Magalie VIDAL) - Daniel BASTIDE (pouvoir à Claude CAUSSE) - Jean-Pierre JACQUES (pouvoir à Véronique JOUVE) - Bernard DURAND (pouvoir à Jacques TEISSIER).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

*** Bibliothèque Municipale : présentation du bilan annuel**

Madame de CHAMBRUN indique que le bilan annuel de la bibliothèque municipale est présenté chaque année aux Conseillers Municipaux. Elle passe la parole à Madame Agnès AVIGNON, responsable de ce service.

Il est évoqué la possibilité d'accéder à la Wifi pour les usagers.

Monsieur le Maire s'interroge si c'est réellement le rôle de la bibliothèque.

Monsieur TEISSIER indique qu'il a déjà rencontré sur d'autres sites, des possibilités d'accéder à la Wifi dans des bibliothèques, mais en payant l'adhésion à la structure.

Monsieur le Maire trouve cette idée très intéressante.

Il tient à apporter quelques précisions sur le fonctionnement de la bibliothèque :

- Il y a eu un aménagement d'horaires dans l'intérêt des utilisateurs et en concertation avec le personnel
- Il y a eu une mise au point avec certaines associations qui souhaitaient utiliser la bibliothèque ; cela n'est envisageable que si l'activité de l'association est en rapport avec celles de la structure.
- Il demande quelle est l'évolution de la fréquentation.

Madame AVIGNON indique que globalement la fréquentation reste stable et peut être fluctuante suivant les dates de réinscription.

Monsieur le Maire remercie le personnel pour son action.

Madame de CHAMBRUN dresse les grandes lignes du projet d'extension, en précisant qu'il faut raisonner en terme de médiathèque. Le 21 juillet, une réunion s'est tenue à la mairie, en présence des représentants de la Direction régionale des affaires culturelles, de la Direction de la culture du Conseil Général, de la Bibliothèque départementale de prêt, des Elus et du personnel. Il est à noter qu'en quelques années, le projet a évolué pour tenir compte des besoins actualisés. Il faut prendre en compte le besoin de modularité et de lieu de vie. Le bilan de cette réunion de travail a été très positif. Un financement important peut être mobilisé pour ce qui serait la première médiathèque de Lozère.

Une nouvelle réunion est programmée en septembre.

Monsieur DELOUSTAL ajoute que cette réunion a été très positive, les échanges très fructueux et nous sommes rassurés sur les financements potentiels.

*** Subventions à la commune : attributions**

Monsieur le Maire indique que les subventions suivantes ont été attribuées par le Conseil Général de Lozère :

- commune de MARVEJOLS : glissières de sécurité : 1.529,50 €
- commune de MARVEJOLS : restauration de l'orgue Notre Dame de la CARCE : 86.130 €
- centre communal d'action sociale : réhabilitation de l'EPHAD Jean Baptiste Ray : 1.248.000 €

par l'Etat :

- commune de MARVEJOLS : vidéoprotection, subvention complémentaire de 1.000 € à celle déjà attribuée de 6.000 €
- commune de MARVEJOLS : dotation 2010 de 5.030 € pour les titres sécurisés (passeports)

*** Compagnie de gendarmerie de MARVEJOLS : lettre du Ministre**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 12 juillet 2010, indiquant que la réflexion sur le dispositif de la gendarmerie en Lozère se poursuit et qu'aucune décision n'a été arrêtée.

DELIBERATIONS

Séance du 2 Juillet 2010 : approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 Juillet 2010 à l'approbation des Conseillers Municipaux. Il n'y a pas d'observation et le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Procédure de péril imminent : immeuble menaçant ruine

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique qu'une procédure de péril imminent a été lancée concernant l'immeuble au 13 rue de la Laine à MARVEJOLS. Un expert a été désigné par le Juge d'instance du Tribunal Administratif en date du 2 juillet 2010. Le rapport d'expertise indique que des travaux de protection doivent être réalisés en urgence. Diverses solutions sont proposées. La dernière en date établie par ATV prévoit un barrage de protection afin de parer tous risques de chutes d'éléments de couverture.

Un devis estimatif de 2.188,68 € a été établi, qui ne concerne que des premiers travaux d'urgence. Ce devis sera affiné en fonctions des constats lors des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- prendre acte de cette situation de péril imminent
- décider d'inscrire cette question à l'ordre du jour
- délibérer pour que la Commune assure les travaux d'urgence et s'acquitte de la facture correspondante
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Monsieur CHEDANNE demande si dans le cadre d'une vente de cet immeuble dans l'avenir, la commune pourrait se retourner contre les héritiers en indivision

Monsieur le Maire indique que dans un premier temps, il convient de parer à l'urgence et à la sécurité publique et qu'un recours éventuel pourra être examiné, sachant que la situation financière des propriétaires est délicate.

Monsieur JACQUES souligne qu'il faut en priorité gérer le péril imminent.

Monsieur le Maire précise que l'objectif prioritaire est de sécuriser.

Monsieur CHEDANNE demande si les accès et cours intérieures sont fermées.

Monsieur le Maire signale que les dispositions ont été prises par Arrêté Municipal.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **prendre acte** de cette situation de péril imminent
- **décider** d'inscrire cette question à l'ordre du jour
- **délibérer** pour que la Commune assure les travaux d'urgence et s'acquitte de la facture correspondante
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

2. Centre des impôts : résiliation du bail

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES rappelle que la Commune de MARVEJOLS mettait à disposition les locaux communaux de la rue Cordesse au Centre des Impôts, conformément au bail. Le centre des impôts a fait connaître son intention de résilier ce bail au 30 juin 2010 mais a déménagé courant mars. Un sinistre incendie a eu lieu à l'Espace MERCIER et les locaux libérés rue Victor CORDESSE ont permis de réinstaller la Maison des Services Publics, Maison Pour Tous et l'Inspection de l'Education Nationale, avec l'accord de la Direction du centre des Finances Publiques, en avril 2010.

Il convient donc de prendre acte de la résiliation du bail avec le Centre des Impôts, avec effet du 31 mars 2010 et de ne pas mettre en recouvrement les loyers du second trimestre 2010.

Madame ACHET demande s'il ne faut pas envisager une indemnisation des loyers non perçus par l'assurance suite au sinistre incendie

Monsieur le Maire indique que c'est prévu et déjà cadré avec les experts en assurance de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **prendre acte** de la résiliation du bail avec le centre des impôts, rue Victor Cordesse, avec effet au 31 mars 2010
- **décider** de ne pas mettre en recouvrement les loyers du second trimestre 2010
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

3. Terrain Agricole Communal : cession

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique que la Commune de MARVEJOLS est propriétaire des parcelles de terrain :

- Section A 485, au lieudit LA CHAN, d'une superficie de 0ha59a05ca
- Section a 766, au lieudit LA CHAN, d'une superficie de 1ha53a36ca

Ces terrains sont exploités par Monsieur NAVARRO avec un bail SAFER. Ce bail est venu à expiration et l'exploitant souhaite se porter acquéreur de ces deux parcelles. Ces terrains sont estimés à 2.100 € l'hectare par la SAFER. Il est précisé que ces parcelles sont implantées sur l'ancienne décharge réhabilitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **céder** ces deux parcelles au prix de 2.100 € l'hectare soit 4460,61 € le prix global
- **décider** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur
- **préciser** que la Commune ne pourra être reconnue pour responsable pour des nuisances éventuelles à intervenir liées à l'ancienne exploitation de ce site.

RESSOURCES HUMAINES

4. Tableau des effectifs : modification

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs, dans les conditions suivantes :

- la Maison des Services Publics, de l'emploi et de la Cohésion sociale, depuis son ouverture, a été géré administrativement par un agent en contrat avenir, qui ne peut plus être renouvelé. Cet agent vient d'être reçu au concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Il est proposé de créer son poste avec effet au 1^{er} octobre 2010.

Grade	effectif
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	+ 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **approuver** la création de ce poste
- **approuver** la modification du tableau des effectifs
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

5. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : attributions

Monsieur le Maire indique que pour tenir compte de la technicité des tâches et des responsabilités attachées aux fonctions les amenant de façon régulière à accomplir des travaux supplémentaires hors horaire normal ou à assurer des tâches polyvalentes en complément de leur travail habituel et en application des dispositions du décret n° 2002-60 du 14/01/2002, il est proposé d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires à :

- Monsieur Pierre CHAUVET : 15 heures par mois avec effet du 1^{er} août 2010.

Il est précisé que Monsieur Pierre CHAUVET est un agent polyvalent qui exerce les fonctions de responsable du secrétariat des services techniques, les remplacements du service administratif du service de l'eau et de l'assainissement. Il est responsable du service technologie, informatique et communication (TIC) de la mairie. Il procède au dépannage et aux installations informatiques. Il assure la gestion des salles communales (planning, réservation,...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **attribuer** les IHTS à Monsieur Pierre CHAUVET, à hauteur de 15 heures mensuelles à compter du 1^{er} août 2010.

PATRIMOINE

6. Convention avec l'APREM : signature

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Commune de MARVEJOLS procède à la restauration de l'Eglise Notre Dame de La Carce et aux tableaux qu'elle abrite. Ces actions sont menées en partenariat avec l'APREM (association pour la restauration de l'église de MARVEJOLS). La Commune porte les projets, acquitte les factures, sollicite les subventions et l'APREM prend à sa charge la partie non subventionnée sur les travaux hors taxe.

Des restaurations de tableaux ont été réalisées et il convient de signer une convention pour que l'APREM puisse reverser à la commune la part non subventionnée. Il s'agit de :

Libellé	Montant des travaux hors taxe	Subvention de la DRAC	Subvention du Conseil Général	Participation de l'APREM
Travaux déjà réalisés				
Cadre du Rosaire	770,00	0	616,00	154,00
La Flagellation	3.650,00	0	2.920,00	730,00
Saint Roch	3.010,00	903,00	1.504,98	602,02
Ecce Homo	2.910,00	873,00	1.455,14	581,86

Jésus enseignant aux docteurs de la loi	6.052,00	2.115,50	2.726,60	1.209,90
Sainte Cécile	4.787,00	1.723,50	2.106,10	957,40
Saint Joseph	6.458,40	0	5.166,72	1.291,68
Sous Total	27.637,40	5.615,00	16.495,54	5.526,86
Travaux en cours de réalisation				
La Vierge à l'enfant	3.115,00	0	2.492,00	623,00
Baptême du Christ	4.580,00	0	3.664,00	916,00
Sous Total	7.695,00	0	6156,00	1.539,00
TOTAL	35.332,40	5.615,00	22.651,54	7.065,86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **Approuver** ce plan de financement
- **Solliciter** la quote part de la restauration des tableaux à l'APREM
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment la convention avec l'APREM

7. Toile du Martyr à l'Eglise Notre Dame de la Carce : travaux de conservation et demande de financement

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Toile du Martyr à l'Eglise Notre Dame de la CARCE s'est gondolée de manière catastrophique. Il est proposé de doubler la toile avec un polyester (inerte, non hygroscopique et ne se déformant pas avec l'humidité. Il est urgent d'intervenir. Le coût de l'opération est de 980 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **décider** la réalisation des travaux de protection pour un coût de 980 € HT
- **solliciter** les financements auprès de la DRAC et des collectivités locales (conseil régional et conseil général)
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

8. Toile représentant : « Vierge intercédant pour les Ames du Purgatoire » : travaux de conservation et demande de financement.

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que la Toile : « Vierge intercédant pour les Ames du Purgatoire » à l'Eglise Notre Dame de la CARCE nécessite des travaux d'incrustation du châssis dans la structure de bois derrière l'autel et la consolidation et la reprise structurelle des montants vermoulus et cassés du cadre. Il est proposé de réaliser ces travaux. Le coût de l'opération est de 350 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **décider** la réalisation les travaux ci-dessus énoncés pour un coût de 350 € HT
- **solliciter** les financements auprès de la DRAC et des Collectivités locales (conseil régional, conseil général)

- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

9. Chaire à prêcher de l'Eglise Notre Dame de la CARCE : désignation de l'entreprise

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE rappelle que Le Conseil Municipal a approuvé au budget primitif, l'inscription des crédits nécessaires pour la tranche 10 des travaux de l'église Notre Dame de la Carce.

Parmi ces travaux, figure la restauration de la chaire à prêcher qui doit être examinée en un lot spécifique afin de mobiliser des financements de la DRAC.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 juin pour ouvrir les plis et ce jour pour analyser les offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **retenir** l'entreprise MALBREL chargée des travaux pour un montant de 12 380,00 € HT
- **solliciter** des financements auprès de la DRAC et des collectivités locales
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

FINANCES

10. Marchés Publics : règles en vigueur

Monsieur le Maire expose et Monsieur DELOUSTAL indique que de nouvelles règles sont en vigueur concernant les procédures des marchés publics :

Seuil	Type de marché	Publicité	Procédure	Dématérialisation (publication des documents de consultation par voie électronique)
< 4.000 € HT	Tous	Aucune	Aucune	Non
4.000 € à 90.000 € HT	Tous	Marché à procédure adaptée (MAPA)	Adaptée (lettre, site internet, journal local,..)	Non
0.000 € à 193.000 € HT	Approvisionnement et services	Marché à procédure adaptée	Obligatoire dans BOAMP ou JAL	Obligatoire
0.000 € à 193.000 € HT	Maîtrise d'œuvre	Marché à procédure adaptée	Obligatoire dans BOAMP ou JAL	Obligatoire
0.000 € à 4.845.000 € HT	Travaux	Marché à procédure adaptée	Obligatoire dans BOAMP ou JAL	Obligatoire
> 193.000 € HT > 193.000 € HT >4.845.000 € HT	Approvisionnements et services • Maîtrise d'œuvre Travaux	Formalisée (AO ouvert restreint, procédure négociée, concours,..)	Obligatoire dans BOAMP et JOUE	Obligatoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

- **prendre acte** de ces nouvelles procédures

11. Pôle Bois (pas de délibération)

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par le Président de l'association du Clos du Nid pour garantir l'emprunt concernant l'implantation du Pôle bois à MARVEJOLS. Les travaux sont estimés à 16.539.999 € avec un emprunt de 4 millions d'euros. Il semblerait après communication téléphonique avec la Caisse des dépôts et consignations, que le financement par emprunt entre trois établissements bancaires, n'est pas finalisé.

Monsieur BRUEL souhaite que l'avis du Conseil Municipal soit donné après que tous les éléments aient été recensés. Il demande si le Conseil Général garantit l'emprunt également, vu l'ampleur du projet.

Monsieur le Maire souligne, qu'en ce qui concerne l'abattoir, le Conseil Général a garanti l'emprunt. Il sera interrogé pour savoir s'il agit de même pour le pôle bois.

Monsieur CHEDANNE demande si la Communauté de Communes a été saisie.

Monsieur le Maire répond négativement.

Monsieur GIRAL signale qu'il faut se faire préciser si la garantie d'emprunt porte sur les activités marchandes ou sociales afin d'éviter une jurisprudence. La garantie ne doit porter que sur le secteur social.

Monsieur CHEDANNE demande quelles ont été les dernières garanties communales
Monsieur le Maire indique qu'elles concernaient la Résidence La Colagne et les logements HLM de l'aile nord ouest du collège.

Monsieur GIRAL précise que c'est une obligation pour les prêts CDC.

Monsieur CHEDANNE rappelle qu'il était contre la décision de principe concernant le centre handisport et que la communauté de communes s'est retrouvée maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire souligne que l'impulsion de la communauté de communes a permis la dynamique de l'activité de ce centre.

Monsieur KOSCIELNIAK précise que cette dynamique avait pour objectif de maintenir 200 emplois et d'en créer 20. A ce jour les créations n'ont pas eu lieu.

Monsieur le Maire rappelle que le rôle des Elus est de soutenir les associations et de s'inscrire dans leurs dynamiques.

Monsieur KOSCIELNIAK pense qu'il faudrait diversifier les secteurs d'activités sur le bassin de vie.

Monsieur le Maire signale que la Commune et la Communauté de Communes s'inscrivent dans une dynamique diversifiée que ce soit dans le secteur social, médico social ou le pôle agroalimentaire. On peut ne rien faire, mais on se condamne !

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajourner cette question inscrite à l'ordre du jour et souhaite :

- des renseignements précis sur les emprunts réalisés par Le Clos du Nid, montant, répartition interbancaire, taux, durée,...
- La présence du Président et du Directeur Général de l'association à la séance du Conseil Municipal où sera évoqué cette question et afin qu'ils puissent présenter le projet du pôle bois

TRAVAUX

Chemin des Hauts du Géant : Avenant au marché

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que le Conseil Municipal a approuvé les travaux de requalification du Chemin des Hauts du Géant, permettant un élargissement de voies, l'enfouissement des réseaux secs, la réhabilitation et l'extension des réseaux humides,... Le dossier préliminaire a été établi en concertation avec les riverains. Après consultation et mise en concurrence, les travaux ont été confiés à l'entreprise MARQUET. Au cours du chantier, il est apparu que des travaux supplémentaires devaient être réalisés pour des raisons de sécurité notamment.

La commission d'appel d'offres consultée ce jour, émettra un avis sur le projet d'avenant d'un montant de 30 300 € TTC et concernant les travaux suivants :

- Réalisation d'un mur supplémentaire :	11 000 € TTC
- Aménagement complémentaire de surface :	9 400 € TTC
- Changement des crosses des candélabres :	4 200 € TTC
- Plus value pour arrêtes des murs :	2 400 € TTC
- Plus value pour réseaux :	3 300 € TTC

Il convient également de prolonger de deux mois et demi le délai d'intervention par avenant, compte tenu des intempéries et des travaux supplémentaires demandés par la Commune.

Madame ACHET rappelle que la commission d'appel d'offres avait retenue l'entreprise MARQUET, notamment sur les délais de travaux. Il s'avère qu'ils n'ont pas tenu ces délais, dès lors doit-on faire « cadeau » des pénalités de retard

Monsieur DAUDE souligne que les délais n'étaient pas le seul critère retenu, mais il est vrai également que la commune a demandé des travaux en plus

Monsieur le Maire indique que la commune a donc aussi sa part de responsabilité dans ce retard d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **approuver** les avenants ci-dessus énoncés
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les avenants correspondants

Vote : 23 pour - 5 abstentions

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le Festival Henri IV se tiendra les 7 et 8 août 2010

Monsieur CHEDANNE souhaite savoir qui fournit les repas, car il se dit que l'association se fournit hors de MARVEJOLS

Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas écouter les fausses informations :

- *le repas poule au pot est fourni par le Café de Paris*
- *l'aligot saucisse est réalisé par l'association Espoir Oc*

Il s'agit donc bien de Marvejolais !

Madame NURIT indique, que suite à la mise en disponibilité de Madame HALLADJ à sa demande pour une durée d'un an, un appel à candidats a été réalisé. Les candidats ont été reçus et le CCAS a délibéré ce jour pour la création d'un poste contractuel d'auxiliaire de soins du 1^{er} septembre au 14 mai 2010. Mademoiselle Elodie ASTIER a été retenue pour pourvoir ce poste.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances aux Conseillers Municipaux, en précisant qu'au mois d'Août, traditionnellement, il n'y a pas de séance de Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

**Le Maire
Jean ROUJON**